

81 - Subventions aux associations à caractère médico-social - Première attribution 2015

M. l'Adjoint DEVESA, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer aux associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes (1^{ère} attribution pour 2015) :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2015	Sommes proposées 1 ^{ère} répartition 2015
		2014	2013	2014		
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	173 318 €	2 835 €	2 835 €	3 000 €	3 000 €
Alcool Assistance (La Croix d'Or)	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool	1 235 €	700 €	700 €	720 €	700 €
Société Française La Croix Bleue	Aide aux personnes victimes de l'alcool	1 180 €	680 €	680 €	680 €	600 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	13 412 €	770 €	770 €	800 €	800 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	Aide et soutien aux insuffisants rénaux et sensibilisation au don d'organes	2 034 €	790 €	800 €	800 €	800 €
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDA)	Soutien et accueil des familles d'enfants déficients auditifs	29 445 €	840 €	840 €	1 000 €	850 €
Bibliothèques sonores (association des Donneurs de Voix)	Enregistrement de livres en prêt aux non et malvoyants	1 170 €	720 €	720 €	800 €	750 €
Ecoute JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	29 925 €	840 €	840 €	1 000 €	850 €
TOTAL						8 350 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 8 350 €, sera prélevée sur la ligne 65.510/6574 CS 50000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.